

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 963

présenté par

Mme Le Pen, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard et M. Pajot

ARTICLE 15

Compléter l'alinéa 38 par les mots :

« et des zones de revitalisation rurale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de mettre sur le même plan les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les zones de revitalisation rurale, territoires qui ont, les uns comme les autres, autant besoin du soutien de l'État pour se développer, notamment à travers des actions de formation.